



Suppression des allocations familiales

Par **monsa**, le **08/08/2013** à **01:25**

bonjour, j'explique ma situation je vis seule avec un enfant de deux ans depuis deux ans et je perçois les prestations familiales de mere isolée. Je suis separé du papa qui est en situation irreguliere donc il ne peut pas travailler ne perçois aucun revenu et ne peut pas du tout m'aider financierement. Mais depuis un ans j'ai un appartement et il viens de temp en temp voir son enfant environ une fois par mois pendant un jour à une semaine chez moi pas plus. Mais voila j'ai declarer à la caf que je l'heberger pensant bien faire. resultat ils m'ont suspendu les allocations que je percevais depuis pres de 3 mois et je vis maintenant sans rien ce qui met en peril la securite de l'enfant n'ayant vraiment aucune ressource . De plus une femme de la caf m'a seulement apeler au telephone sans me dire son identité pour me dire que je n'aurais plus les allocations mere isolé et que je recevrais prochainement plus que le rsa et encore revu a la baisse. Est ce que c'est normal de me baisser alors que le papa n'a aucune ressource et en situation irreguliere ? de plus je ne suis pas en couple avec le papa de ma fille sa reste le pere mais nous deux cest fini et surtout il ne m'apporte rien financierement et d'apres ce que m'a dit mon assistante social je pense m'etre fait une representation inexacte de ce que est un hebergement vu que il ne vis pas chez moi et viens comme je l'ai expliqué à "l'occasion" Si quelqu'un en sait plus essayer de me repondre il y a un enfant de deux ans qui depuis 3 mois et en peril pour sa securite , 3 mois sans rien hygiene et alimentation **merci**